

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

Monsieur le Président, je saisis l'occasion de répondre à la représentante néo-démocrate de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), qui a posé une question bien astucieuse mais irréfléchie. La représentante n'est pas irréfléchie de nature, mais elle n'a sans doute pas beaucoup réfléchi avant de parler. Puisque l'inflation baisse, a-t-elle dit, à quoi bon mettre ce programme en place? Tout simplement parce que la diminution n'est pas encore assez significative pour les Canadiens; nous voulons réduire l'inflation à 6 p. 100. C'est extraordinaire. Nous avons annoncé notre politique le 28 juin, lorsque le ministre des Finances a présenté son budget. C'était il y a six mois. Nous avons tâché par tous les moyens d'abaisser les prix et les salaires dans les domaines de compétence fédérale, de même que les avantages comme ceux dont il est question aujourd'hui, soit ceux des mères et des personnes âgées qui n'ont pas besoin d'un supplément de revenu, de manière à réduire l'inflation de moitié. Et nous y parvenons. Comme d'habitude, cependant, le Nouveau parti démocratique se complait à broyer du noir, ce que je n'arrive pas à comprendre. Je suis ravie de me réveiller le matin et d'entendre l'annonceur de Radio-Canada dire que, pour la première fois depuis des années, l'inflation est inférieure à 10 p. 100.

M. Riis: Si les prix baissent, c'est que nous sommes en pleine crise.

Mme Bégin: Voilà une preuve que le gouvernement doit assumer ses responsabilités et adopter ce projet de loi. L'important, c'est que nous semblons être sur la bonne voie et nous devons continuer à faire du progrès.

Si le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a encore une question à me poser, je me ferai un plaisir de lui répondre.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis gré au ministre de nous permettre de tirer au clair une question qu'elle a soulevée. Elle a dit trouver juste que les retraités soient invités à participer, au même titre que les autres Canadiens, aux sacrifices destinés à juguler l'inflation dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100.

J'aimerais que le ministre nous explique ce qu'elle pense de l'équité d'un programme en vertu duquel les ministres et les députés reçoivent des hausses de traitement de plusieurs milliers de dollars tandis que les pensions des retraités n'augmentent que de quelques centaines de dollars. Peut-elle nous expliquer en quoi ce programme est juste et équitable?

• (1630)

Mme Bégin: Monsieur le Président, je veux bien essayer, mais c'est difficile avec un néo-démocrate qui se paie de mots et de principes au lieu de s'appuyer sur les faits. Le député a mentionné que tout le monde ne gagne pas le même salaire dans notre société. Ma foi, je n'y peux rien. Si les socialistes veulent donner à tous le même salaire, je suis de tout cœur avec eux, mais comment s'y prendre? On n'a jamais pu m'expliquer comment dans un pays libre comme le nôtre; on n'a jamais pu me le dire.

Je vois que le député se lève; il aura sûrement la courtoisie de me laisser terminer mes propos. Il reproche aux ministres de gagner davantage que les députés de l'arrière-ban dans l'opposition. Ainsi va la vie. Les médecins, les ingénieurs, les architectes et bien des travailleurs spécialisés sont encore mieux

payés. Ainsi, le NPD a syndicalisé les fonctionnaires municipaux de certaines grandes villes industrielles comme Hamilton, lesquels ont maintenant un salaire de beaucoup supérieur à ce que je gagnais moi-même lorsque je suis devenu député de l'arrière-ban il y a dix ans. Tant mieux pour eux.

Tous les salaires sont plafonnés. Je n'ai pas fait de calculs exacts; je ne savais même pas que je recevrais une légère hausse en janvier. Mais je sais que, ministres et députés, nous avons accepté un plafonnement proportionnel à notre traitement, qui est plus considérable que celui des autres Canadiens parce qu'il a pris effet le 1^{er} juillet, six mois avant tout le monde. C'est ainsi et je m'y soumetts pleinement. Par ailleurs, si les différences de salaire au Canada déplaisent au député, je lui signale que nous jouissons d'une société libre.

M. Riis: Monsieur le Président, je sais que madame le ministre dispose encore de quelques minutes. Me permettrait-elle d'intervenir de nouveau?

Mme Bégin: Une question, oui.

M. Riis: Dans sa réponse, madame le ministre se demandait comment rendre le programme des 6 et 5 p. 100 plus équitable, comment répartir les restrictions plus justement. Ne pense-t-elle pas qu'une personne qui gagne \$100,000 par année devrait assumer une plus grande part du programme de lutte contre l'inflation, tandis qu'on pourrait n'exiger aucun sacrifice du travailleur qui ne fait que \$10,000 par année? En d'autres termes, il pourrait y avoir une échelle et, selon le niveau de son revenu, une personne pourrait payer, perdre l'indexation ou d'autres avantages, de manière à tenir compte de la différence entre les revenus.

Mme Bégin: C'est exactement l'objectif de mes bills, qui sont actuellement à l'étude à la Chambre. Nous avons eu recours à un mécanisme différent de celui que propose le député. Soit dit en passant, le député a commis une omission; il a oublié de parler d'un service qui s'occupe justement de cela, c'est-à-dire le service de l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu effectue un certain nivellement, mais évidemment pas au point de rendre tous les salaires égaux.

En appliquant le programme des six et cinq pour cent aux pensions et aux allocations familiales—et je suis consciente que nous discutons aujourd'hui du bill sur les pensions—nous avons été guidés par le principe suivant: nous voulions que tous les Canadiens qui ne sont pas dans la gêne contribuent à la lutte contre l'inflation. Pour les pensions, nous disposions d'un mécanisme déjà en place, le supplément de revenu garanti. C'est pourquoi nous avons dit clairement que tous les citoyens âgés qui reçoivent le supplément, en tout ou en partie, ne se verront pas demander de faire un sacrifice quelconque; ils continueront de bénéficier de la pleine indexation qui protège les plus démunis dans notre société. C'est de cette façon que nous avons réalisé cet objectif.

[Français]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi C-131 s'attaque directement aux 1.2 million de nos concitoyens âgés. La Chambre a rarement été saisie d'un projet de loi aussi mal foutu, aussi improvisé, aussi mesquin, et aux conséquences aussi inquiétantes.